

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2019- 08**  
**- ATTRIBUTION**  
**DE SUBVENTIONS**  
**AU TITRE DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 05 NOV. 2019

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

**Absentes :** Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire :** Mme CHABERT Sabine,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibération du Conseil Municipal n° 2018-117 du 22 mai 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et de la Région Occitanie, réunissant les conditions définies pour l'obtention de la subvention.

Les travaux réalisés par les propriétaires concernés étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 24 octobre 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que les dépenses seront imputées sur le budget « investissement 2019 » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé)

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

<i>propriétaire</i>	<i>adresse projet</i>	<i>Coût travaux TTC (€)</i>	<i>Traitement Forfait de travaux</i>	<i>Surface retenue</i>	<i>Taux</i>	<i>subvention Ville (€)</i>				<i>Date agrément</i>
						<i>Subvention</i>	<i>Subvention totale</i>	<i>Plafond</i>	<i>Montant à payer</i>	
M. William HEDLEY et Mme Marie-Béatrice JEANJEAN	68 rue Mauléon Parcelle AH 1360	5 601.53	Traitement complet façade : 120 € / m <sup>2</sup>	39.17 m <sup>2</sup>	25 %	1 175.10	1 271.35	2 500.00	<b>1 271.35</b>	06/12/2018
			volets : 55 € / m <sup>2</sup>	7.00 m <sup>2</sup>	25 %	96.25				

*Forfait de travaux par m<sup>2</sup> X Surface retenue en m<sup>2</sup> X Taux*